

TIJDSCHRIFT

VAN HET

KONINKLIJK NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

„Concordia res parvae crescunt“

TE

AMSTERDAM



11^e Jaargang

AMSTERDAM

JOHANNES MÜLLER

1903

**Note sur un tiers de sou frappé dans une localité
du nom de Ressons (Aisne-ou-Oise).**

Dans la série très nombreuse et variée de médailles mérovingiennes, trouvées sur la plage de Dombourg, il en est une, qui porte la légende ROSSONTI.

Cette pièce figure dans mon travail „*Que sait-on de la plage de Dombourg*” paru dans cette revue, année 1899, page 113.

Voici la description de cette pièce unique :

Droit: Buste à gauche coiffé d'un casque terminé à l'arrière par une pointe ou boucle.

Le nez et le menton sont très anguleux. Le cou et les épaules occupent une large place dans le champ. † ROSSONTI en lisant de droite à gauche.

Revers: Croix potencée placée sur un globe aplati.

Légende: LAVNIGISII (LAUNIGISILUS).

Or foncé, Gr. 1.05.

Ma collection.

Ce tiers de sou est resté indéterminé. La seule chose, que j'ai pu constater avec certitude, c'est que la pièce en question a dû être frappée dans le Nord-Est de la Gaule, c'est à dire dans les environs d'une des localités suivantes: Toul, Reims, Verdun ou Soissons.

Peu de temps après l'apparition de l'article précité, je reçus une lettre de M. le comte ARTHUR DE MARSY, directeur, à cette époque, de la société française d'archéologie à Compiègne, traitant de quelques pièces mérovingiennes, citées dans mon travail. Le but principal de l'auteur était de me communiquer qu'il serait possible de préciser la localité, où a été frappée la pièce sur laquelle on lisait ROSSONTI.

Le comte de MARSY, qui habitait les environs de la région où mon tiers de sou a dû circuler anciennement, avait, en effet, découvert grâce à sa perspicacité connue, l'existence de deux localités du nom de Resson.

„Il existe”, m'écrivait le comte de MARSY, „dans „le département de l'Aisne une localité du nom de „Resson le Long, canton de Vic-sur-Aisne, à quatre „lieues environ de Soissons, qui est citée dès 858 „dans le cartulaire de N. D. DE SOISSONS sous le „nom de RESSONTIUS.

„Beaucoup plus anciennement on constate dans „GRÉGOIRE DE TOURS (L. 10 ch. 20) l'existence d'un „*Pagus Rossontensis*, situé sur les confins du Valois „et du Soissonnais, mentionné dans le pacte d'And- „lau de 585.

„Comme il y a aussi dans l'Oise deux localités „du nom de Resson, on a hésité sur l'attribution „du nom à l'une de ces localités, mais toutes sont „dans la même région à peu de distance de Soissons.”

1) Les renseignements suivants sont dûs à la plume du savant numismate français, dont la mort regrettable a eu lieu en 1901.

M. DE MARSY finissait sa lettre par les renseignements suivants :

„Dans un „*Essai sur la numismatique Soissonnaise*”
 „(Soissons 1880) M. A. MICHAUT a reproduit un
 „certain nombre de types de monnaies mérovin-
 „giennes de Soissons, qui se rapportent au type de
 „la monnaie de Rossonti.

„L'abbé PÊCHEUR dans un mémoire sur la cité
 „des Suessions (Soissons 1878) consacre p. 169
 „un chapitre au *Pagus Rossontensis*.

„Je crois me rappeler”, disait M. DE MARSY,
 „que Dom MABILLON, dans le „*De Re Diplomatica*”,
 „consacre un paragraphe à une villa des rois mé-
 „rovingiens du nom de Resson, mais je n'ai pas
 „le volume sous la main.

„En tous cas, par l'attribution du type, la pièce
 „de Rossontius appartient évidemment à la région
 „du Soissonnais.”

Après la lecture des données fournies par le
 savant numismate français, il ne reste, comme il me
 semble, que peu de doutes sur l'attribution de ma
 pièce à l'une des localités françaises du nom de
 Resson.

Dans l'impossibilité de consulter chez moi, qui
 suis si éloignée des centres scientifiques, les tra-
 vaux cités par M. DE MARSY, je dois me borner
 à donner aux spécialistes s'occupant de la numis-
 matique mérovingienne, les renseignements intéres-
 sants que feu le comte DE MARSY a bien voulu
 m'adresser.

MARIE DE MAN.